

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 1981

MEMBRES PRESENTS :

Membres de Droit : M. POIRSON, représentant M. le Recteur
M. KOPF, Agent Comptable.

. ELUS PERMANENTS :

Collège A : Mme MORIAMEZ, MM. GIUSTO, MALVACHE, MARCOU, TAISNE,
THOMAS DJ.

Collège B : MM. BOURGOIS, DESRUMEAUX, OLIVAUX, SOENEN

Collège C : M. OBERT.

Collège ATOS : M. René BURY.

Collège Etudiants : Melle TROTIN, M. DEVRAINNE.

Personnalités extérieures : M. VILCOT représentant M. le Sénateur-Maire
de Valenciennes.

M. GUILLAUME, représentant M. le Président
de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes.

ONT DONNE POUVOIR :

M. BOURTON à M. TAISNE
M. COQUET à M. GIUSTO
M. OUDIN à M. MALVACHE
M. LECOCQ à M. MARCOU

. ELUS INVITES :

Collège C : MM. MOREL et OBERDORFF

Collège ATOS : Mme FRANCE, et M. DANJOU

Personnalités extérieures : M. DELFORGE représentant de la Chambre de
Commerce et d'Industrie d'Avesnes ;

M. MOTRITCH représentant des cadres ;

M. PHILIPPE représentant de la CFDT

M. GILLIARD Président du Syndicat Intercommunal

EXCUSES :

M. GRIMALDI, Sénateur Maire de Le Cateau, représentant le Conseil
Régional (retenu au Sénat) ;

M. GIARD qui devait remplacer M. le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Cambrai

Melle DUCASSY, Etudiante.

ONT DONNE POUVOIR

M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME

Monsieur le Président ouvre la séance et présente Monsieur Francis MENIER, Secrétaire Général de l'Université dont il a déjà annoncé l'arrivée au cours d'un précédent Conseil.

Monsieur le Président Noël MALVACHE, excuse les absents et informe des pouvoirs détenus.

L'ordre du jour étant chargé, Monsieur le Président donne de suite quelques informations parues dans la presse. Il signale notamment le renouvellement de la Licence et de la Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées et la création de la Licence d'Informatique Industrielle. Il informe en outre des conditions d'abrogation de la "Loi Sauvage", c'est-à-dire le retour aux anciens statuts et anciennes compositions, non réélection des Présidents, réélection nécessaire des Présidents "Loi Sauvage", abrogation du quorum étudiants.

Monsieur TAISNE, Vice Président chargé des Statuts et Législation, complète l'information générale en signalant que les nouveaux conseils devraient être constitués pour le 15 Janvier 1982, que la composition des collèges électoraux serait moins stricte et plus élargie.

Monsieur le Président Noël MALVACHE annonce l'organisation par Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre d'Etat, Ministre de la Recherche et de la Technologie, d'un colloque National de la Recherche et de la Technologie les 14, 15 et 16 Janvier 1982. L'organisation des Assises Régionales sur les problèmes de recherche au sens large a été confiée, pour la Région Nord-Pas de Calais, à Monsieur Michel MORIAMEZ, Directeur de l'IDN de Lille. Elles devraient se dérouler entre le 15 Octobre et le 16 Novembre 1981 et préparer le colloque national. Monsieur le Président signale en outre la création d'un Comité Régional d'action pour l'emploi auquel il a cru bon y associer et y représenter l'Université. Ce comité a pour rôle de rechercher des idées d'emplois à partir d'applications industrielles. Les partenaires sont, outre l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, l'association des P.M.I., l'Université Catholique, l'I.P.A., l'I.D.N., l'Université de Lille I.

Revenant sur les Assises de la Recherche, Monsieur MARCOU précise qu'à son avis le colloque a un double sens : déterminer ce que sont les chercheurs et ce qu'ils pensent de la recherche, mais aussi exprimer l'opinion des ATOS et des chercheurs sur l'organisation du travail et de la recherche et ce point paraît très important et urgent. Il semble donc qu'il serait souhaitable que les représentants des ATOS et des Chercheurs prennent l'initiative d'agir en ce sens.

Monsieur le Président remercie beaucoup Monsieur MARCOU pour ces excellentes idées.

Toujours dans le cadre des informations diverses, le Président Noël MALVACHE précise que les activités culturelles constituent l'une des missions de l'Université et qu'il présentera prochainement des axes d'ordre culturel qui pourraient rassembler toutes les forces vives sur le domaine Universitaire. De même dans le cadre de l'idée que lui a donnée Monsieur PHILIPPE, un Institut du Travail pourrait être constitué, comme les Universités de Strasbourg et de Saint Etienne peuvent en donner l'exemple.

Monsieur le Président annonce ensuite l'arrivée de Monsieur Jean-Marie DAUTRICOURT, Ingénieur HEI et diplômé de l'Institut d'Economie d'Entreprise et de Formation Sociale d'Ingénieur de Lille. Monsieur Jean-Marie DAUTRICOURT sera notre Ingénieur d'Affaires et assurera les relations avec l'extérieur notamment dans le cadre de la recherche.

Monsieur le Président Noël MALVACHE signale également qu'il envisage de renforcer les services communs d'aide à la recherche, notamment en mécanique et en informatique, et de créer également un service commun de mini-micro informatique industrielle.

Revenant à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose tout d'abord l'approbation du compte rendu du précédent conseil du 4 Juin 1981 - approbation unanime du conseil - et évoque ensuite les grands points :

- I - Vacance de poste d'Agent Comptable : choix du nouvel Agent Comptable ;
- II - Aménagements du régime des études et du contrôle des connaissances en Faculté de Droit ;
- III - Questions diverses.

I - VACANCE DU POSTE D'AGENT COMPTABLE

Monsieur le Président Noël MALVACHE rappelle que Monsieur KOPF a demandé à jouir de ses droits à la retraite à partir du 1er octobre. Le Conseil d'Université doit donc choisir un nouvel Agent Comptable élu pour 4 ans. Parmi les Huit candidatures transmises par le Ministère, trois candidats seulement sont restés volontaires pour venir à Valenciennes :

- Mademoiselle Simone AGEZ, 45 ans, a tenu plusieurs postes de Chef de Service dans le Nord-Pas de Calais et est actuellement adjointe à la perception des Finances de Dinan (Côtes du Nord). Elle a sollicité les Universités de Valenciennes, Lille I, II et III.

- Monsieur Francis FAUQUET, 45 ans, marié, 4 enfants, a tenu un poste dans la Marne avant de rejoindre le Nord. Il est actuellement Chef de poste à la perception de Quesnoy sur Deule. Il a sollicité les Universités de Rennes I, Valenciennes, Amiens, Compiègne, Besançon, Caen, Dijon, Lille, Strasbourg, Metz et Reims.

Monsieur Robert VAN CEULEBROECK, 44 ans, marié, 3 enfants, a tenu un poste dans l'Oise avant de rejoindre le Nord. Il est actuellement Chef de poste à la perception de Landrecies. Il a sollicité l'Université de Valenciennes et les Universités de Lille.

Monsieur KOPF éprouve des difficultés à donner un avis s'agissant de collègues qui ont subi deux sélections successives de haut niveau par les services du Trésor. Ces personnes sont d'égale valeur et aucun jugement ne peut être porté. Toutefois, un penchant personnel va vers Monsieur VAN CELEUBROECK qui s'est déclaré disposé à venir ensuite, sans attendre sa nomination, et était même disposé à consacrer une partie de ses vacances pour se mettre au courant. Monsieur KOPF tient à ajouter que, quel que soit le candidat retenu, il serait nécessaire de prévoir un temps d'adaptation, une efficacité à 100% étant impossible de suite.

Monsieur le Secrétaire Général, s'appuyant sur le décret du 14 Juin 1969 et sur les statuts de l'Université, constate que l'Agent Comptable de l'Université de Valenciennes assure à la fois les fonctions d'agent comptable et les fonctions de chef de services financiers. Des qualités humaines sérieuses sont nécessaires pour assurer ces tâches et, des appréciations portées sur les fiches de candidature de chacun des candidats, celle de Monsieur VAN CEULEBROECK semble la plus adaptée, aussi Monsieur MENIER pencherait-il sur le choix de ce candidat.

Messieurs VILCOT et OBERDORFF remarquent que Monsieur VAN CEULEBROECK est le seul à avoir choisi Valenciennes en premier choix. Cette tendance est confirmée par Monsieur KOPF qui informe que Monsieur VAN CEULEBROECK souhaite s'installer définitivement à Valenciennes.

Monsieur le Président Noël MALVACHE a reçu les 3 candidats et son jugement sur les aspects qualifications techniques et relations humaines l'inciteraient quant à lui à préférer également Monsieur VAN CEULEBROECK. Cet avis étant tout à fait personnel, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur VAN CEULEBROECK est désigné avec une majorité de 17 voix, Mademoiselle AGEZ n'a obtenu que 2 voix et un vote blanc a été exprimé.

II AMENAGEMENTS DU REGIME DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES EN FACULTE DE DROIT.

Monsieur TAISNE, Directeur de la Faculté de droit est invité par le Président à exposer les propositions de son Conseil d'U.E.R. Il est nécessaire d'apporter certains aménagements au régime des études et au contrôle des connaissances que le Conseil doit approuver. A cet effet, des documents ont été remis au début de séance : le compte rendu du Conseil de l'U.E.R. du 11 Septembre 1981 et deux documents relatifs à l'organisation des études.

Modification n° 1 : Les étudiants ayant souhaité expérimenter une formule de contrôle continu, une expérience a été réalisée en 1ère année de Capacité avec contrôle continu facultatif et examen en fin d'année. Cette expérience s'étant révélée très positive, l'extension à la seconde année est envisagée à titre définitif. Il est donc proposé aux étudiants de choisir entre l'examen terminal seul ou l'examen terminal associé au contrôle continu, ce dernier étant alors compté pour 50 % - à raison de deux examens partiels dans l'année - et l'examen terminal pour 50 % également. Cette modification est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Modification n° 2 concernant la 1ère année du DEUG Droit : A la demande des étudiants et à l'initiative des enseignants, plusieurs modifications sont proposées.

re les relations précises de la faculté et de l'étudiant. C'est fait

et sont

tenir les étudiants Allemands. C'est fait dans les enseignants à un niveau cette un juriste, es, position nient d'un 10 nous

ins 1

on sont à mesure des exposés, renforcer obligatoire

les suffisant exposer.

ances de concentrer année en

oins

de Droit : es, il et le ionnelles

oins

A - Enseignements magistraux

Monsieur TAISNE énonce : "Si l'on observe l'organisation de la DEUG l'on peut voir que les enseignements se subdivisent en 2 groupes de matières. Les matières fondamentales 280 heures de cours et les matières en option, 50 heures. Les étudiants en retiennent 2, donc 80 heures concernant le groupe de matières à option. L'on peut également observer que le Droit Constitutionnel, qui est la matière fondamentale de Droit, apparaît dans le groupe des matières fondamentales de 40 heures avec le coefficient 1 et que le Droit Constitutionnel et la science politique apparaît dans le groupe des matières à option pour 40 heures égales. De la même façon l'économie se trouve aussi scindée en 2 enseignements, un enseignement fondamental de 40 heures de Sciences Economiques 40 heures, un cours optionnel de problèmes économiques contemporains de 40 heures.

L'expérience a montré qu'il serait souhaitable de renforcer la formation des étudiants dans ces matières en réunissant le semestre obligatoire et le semestre optionnel pour former un cours de 80 heures en Droit Constitutionnel, un cours annuel de 40 heures en Sciences Economiques et problèmes économiques contemporains. D'une part ce sont des matières fondamentales et il est intéressant que les étudiants aient une formation complète dans cette matière. D'autre part, le découpage auquel on avait songé se révèle finalement artificiel. Il est difficile de faire la théorie du Droit Constitutionnel sans se référer à l'histoire constitutionnelle qui se trouve dans un 2ème cours. Il est difficile de faire un cours des sciences économiques sans parler, à titre d'exemple, des problèmes économiques contemporains, sans présenter l'événement d'une grande rigidité pour les enseignants, aussi il a semblé qu'il était bon de réunir ces matières.

Donc, la première proposition qui est faite est de regrouper le cours de Droit Constitutionnel qui était optionnel, dans le groupe des matières fondamentales et de regrouper de la même façon dans ce premier groupe de matières le cours de problèmes économiques contemporains.

En contre partie, un transfert inverse est envisagé pour éviter d'imposer aux étudiants 2 cours supplémentaires de matières, ce qui résulterait de la 1ère modification ; on transfère donc dans le groupe des matières à options 2 matières qui jusqu'ici étaient obligatoires : sciences politiques et relations internationales, de sorte qu'au total les blocs d'enseignements demeurent les mêmes, toujours 280 heures de matières fondamentales, toujours par étudiant 80 heures de matières à option. On choisit 5 matières dont ils en choisissent 2 à leur goût. On précise que les sciences politiques et les relations internationales figurent dans le décret de Mars 1976 parmi les matières à option et non pas les matières fondamentales. Finalement, je pense qu'il est préférable qu'en 1ère année s'agissant d'initier les étudiants et de leur donner une formation générale, d'assurer une formation complète dans les matières de base. Je précise pour cette explication que dans les faits, le régime antérieur permettait à la quasi totalité de nos étudiants de prendre de toute façon en option le second cours de Droit Constitutionnel et le cours d'économie car le choix des matières à options avait été laissé au choix des matières de travaux dirigés".

Monsieur le Président MALWACHE, désirant connaître les motivations pédagogiques principales qui ont fait que les relations internationales sont passées en option, Monsieur TAISNE précise que la première année est une année de formation fondamentale et que ce n'est vraiment que vers la troisième année que l'étudiant peut se spécialiser dans un domaine national ou international. C'est pourquoi les cours de Droit International Privé ne sont traités que sous forme d'une option.

Les modifications envisagées sont mises au vote et sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

B - Coefficient des langues

Monsieur TAISNE énonce : "Nous avons tenu à maintenir les langues étrangères en Deug de Droit pour que les étudiants puissent entretenir leurs connaissances en Anglais et en Allemand. Le coefficient était un coefficient d'un demi. Les langues faisant l'objet d'un contrôle continu avec assiduité obligatoire dans les séances de travaux dirigés tout au long de l'année, les enseignants de langues ont souhaité que le coefficient passe d'un demi à un pour inciter les étudiants à prendre un peu plus au sérieux cette matière. Je crois qu'il est important effectivement pour un juriste, ne fût-ce que pour le préparer aux relations internationales, d'entretenir ses connaissances en langues. Donc sur la proposition des enseignants de cette matière nous porterons le coefficient d'un demi à un, c'est à dire qu'au lieu de compter la note sur 10 nous compterons sur 20".

Cette modification est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

C - Techniques d'expression.

Des cours facultatifs de techniques d'expression sont donnés en 1ère année de Droit. Ces cours sont, au fur et à mesure de l'avancement de l'année, progressivement délaissés par les étudiants. Or, tout le travail des juristes est à base d'exposés, de dissertations. C'est pourquoi il a été souhaité de renforcer cet aspect de la formation des étudiants en rendant obligatoire l'assistance aux cours d'expression. Par contre, les cours d'initiation aux pratiques professionnelles se sont révélés décevants, les étudiants n'ayant acquis les connaissances suffisantes pour en profiter pleinement. Il faut en effet atteindre la 2ème année du DEUG pour comprendre plus totalement les exposés.

C'est pourquoi il est proposé de privilégier les conférences de méthode en les rendant obligatoires en 1ère année et de concentrer l'initiation aux pratiques professionnelles en seconde année en portant d'ailleurs le coefficient de 1/2 à 1.

Cette modification est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Modification n° 3 concernant la seconde année de Droit : Comme en première année et pour les raisons déjà invoquées, il est proposé de porter le coefficient de langues de 1/2 à 1 et le coefficient des cours d'initiation aux pratiques professionnelles de 1/2 à 1.

Cette modification est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur OBERDORFF fait remarquer que le renforcement de l'effectif ATOS de l'U.E.R. de Droit est particulièrement nécessaire pour assurer la régularité et le fonctionnement de l'administration.

Monsieur le Président N. MALVACHE remercie beaucoup Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion et invite les autres Directeurs d'U.E.R. à effectuer de telles réflexions sur les enseignements et pense qu'il serait bon que de temps en temps les structures pédagogiques soient exposées aux conseillers.

III - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MALVACHE évoque le projet de l'Union Régionale des Ingénieurs du Nord et du Pas de Calais relatif à la mise en place d'un réseau régional et inter régional d'informatique, Nord, Pas de Calais, Picardie. Monsieur René SOENEN représente le Président dans ce domaine qui est en train de se mettre en place. Ce projet permettrait à Valenciennes d'être raccordé directement au réseau informatique régional et ainsi d'augmenter ses capacités informatiques.

Monsieur MARCOU tient à souligner l'importance du réseau informatique régional pour tout le valenciennois. Un serveur secondaire sur Valenciennes pourrait servir de base de données à l'avenir et serait un atout pour la Région. Dans cette perspective, Monsieur MARCOU propose donc de solliciter l'aide du monde socio-économique, service qui pourrait lui être rendu à long terme.

Monsieur le Président approuve Monsieur MARCOU mais signale que la situation actuelle est très complexe à la fois dans la diversité des intervenants, des lieux de rencontre... et qu'il faut prendre la balle au bond.

Monsieur le Président évoque ensuite la mise en place de nouveaux enseignants de rang B au sein du Conseil Scientifique. En effet les nouveaux enseignants de rang A sont membres de droit et 40% du conseil maximum est constitué de rang B. Le Président suggère des propositions de noms, et énumère la liste de tous les enseignants de rang B. Seul Monsieur THOMAS propose Monsieur ABRAHAM étant donné l'absence de chimiste et Madame MORIAMEZ demande l'ajournement au prochain Conseil de ce problème non prévu à l'ordre du jour.

Monsieur le Président regrette ce report qui ne permettra pas aux enseignants de rang B de participer aux conseils scientifiques avant le prochain conseil d'Université prévu le 26 Novembre 1981 mais accepte volontiers le point de vue de Madame MORIAMEZ.

La séance est levée à 17H.